



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIMINES**

Nombre de conseillers :

En exercice **18**
Présents **10**
Votants **10**

L'an deux mil vingt trois

Le 27 mars à 20 Heures

le Conseil municipal de la commune de VIMINES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Wolff, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 24 mars 2023

Présents : Corine Wolff, Gérard Guggiari, Myriam Mitais, Jean-Philippe Quido, Jean-François Vellard, Sandrine Berlioz, Armelle Benoit, Gaëlle Bernard-Peyre, Nicolas Champrond, Nelly Plassat

Absents : Cyrielle Frison, Dominique Sellem, Mathilde Jasserand, Jean-Christophe Denarié, Marie-Noëlle Coux, Sébastien Bleuse, Gabriel Buffle, Céline Janin

Secrétaire : Sandrine Berlioz

Le procès-verbal du conseil municipal du 7 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

Sandrine Berlioz est nommée secrétaire de séance.

2023-20 : Taux d'imposition indirecte

Les taux d'imposition pour l'année 2023 sont maintenus par rapport à ceux de l'année 2022.

Le taux de la taxe d'habitation est voté pour les résidences secondaires, qui ne peut être augmenté que du même pourcentage que celui de la taxe foncière (bâti).

La taxe foncière comprend la part récupérée du Département.

Les subventions prennent en compte le taux de fiscalité des communes.

Cela représente la part majoritaire des recettes de la Commune.

Les taux ont été maintenus, mais les bases ont été réévalués par l'Etat.

Pour information, l'agglomération a voté une augmentation en passant de 2.30 % à 4.30% sur le foncier bâti.

Quorum : 10

Vote Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

2023-21 : Approbation du budget primitif 2023

Gérard Guggiari, Adjoint en charge des finances, explique que l'article III de la page Modalités de vote du budget précise les règles de virements de crédits. C'est une retranscription dans le budget de ce qui a été voté dans le règlement.

Chapitre 011 : Baisse de 23.000 € soit 4.6% de baisse en 2023

Des hausses de certains postes sont compensées par des baisses sur d'autres postes.

La lecture de ligne à ligne est compliquée en raison du changement de nomenclature comptable, il faut donc comparer les grandes masses.

Chapitre 012 : hausse de 9.6% due à une augmentation des postes (augmentation de deux postes au service administratif, poste supplémentaire aux ST, pleine charge du ½ poste d'ATSEM) et à la revalorisation du point d'indice de juillet 2022.

Sur le total des dépenses réelles : le budget 2023 est en hausse de 2.6 %.

Au vu du contexte actuel, le budget est raisonnable.

Sur le total, le budget est 1 596 190.00 € avec un virement à la section d'investissement en forte hausse. Nelly Plassat, conseillère municipale, demande les raisons de l'augmentation de la ligne Indemnités de fonction, cela est dû à la revalorisation du point d'indice.

Sur les recettes, la fiscalité a une hausse de 18.6% par le biais de l'impact de l'augmentation des bases et à la population dynamique. Il faudra prévoir dans le prochain Vim'infos de communiquer auprès de la population sur l'augmentation des bases.

La taxe forfaitaire sur les terrains constructibles est très variable dans les recettes communales.

Investissement :

893 000 € sont affectés aux opérations d'investissement suite à la dernière commission finances.

172 000 € sont affectés au remboursement du capital d'emprunt.

Sur l'année 2024, les opérations seront retravaillées.

Il est demandé un tableur Excel du détail des opérations par Jean-Philippe Quidoz, Adjoint en charge des travaux.

Gérard Guggiari, Adjoint en charge des finances, envoie le tableau validé en commission finances des opérations pour l'année 2023 à l'ensemble des conseillers municipaux.

Les recettes sont issues principalement des subventions attendues sur l'exercice 2023.

Quorum : 10

Vote Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

